Image not found or type unknown

JUGEMENT AUX PAYS BAS POUR STUPEFIANTS

Par **Brunochp**, le **20/12/2012** à **17:06**

Bonjour, j'ai un ami qui s'est fait arrêté avec 40 g d'héroïne par une brigade de douane des Pays Bas. Il a été relâche mais sera jugé en février. Faut il qu'il se rende à son procès ? Ou plutôt ne jamais remettre les pieds dans ce pays ce que je lui conseille ? Il ne risque pas l'extradition pour un si petit motif surtout dans ce pays.

Merci de vos Réponses

Cordialement

Par **DIY**, le **22/12/2012** à **15:23**

Bonjour,

40 g d'héroïne, un petit motif ... c'est une plaisanterie ?!

Il vaudrait mieux que votre ami aille consulter un avocat au plus vite.

Cordialement

Par **Brunochp**, le **22/12/2012** à **15:35**

C pour cela que je vous demande votre avis, si il va là bas, il risque d'avoir des pb alors que si il reste et qu'il ne remet pas les pieds là bas, oui c courant dans ce pays, 40 g d'héroïne, même si ce produit est abject et que je n'approuve pas son geste, je cherche simplement à l'aider

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés